

Les relations entre le Canada et l'Espagne

- Le Canada et l'Espagne prennent part à des tribunes internationales comme les Nations unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Agence spatiale européenne.
- Les chefs de gouvernement espagnol et canadien, qui se sont rencontrés quatre fois depuis 1996, et dernièrement au Sommet du millénaire tenu en septembre 2000 à New York, entretiennent d'excellentes relations.
- Le ministre canadien du Commerce international a visité l'Espagne en mai 2001 et en octobre 2000, quand il a dirigé une délégation de gens d'affaires canadiens.
- À l'occasion de la visite au Canada du ministre espagnol des Affaires étrangères en 1998, les deux pays ont convenu de tenir régulièrement des consultations de haut niveau sur des questions bilatérales et d'échanger leurs points de vue sur des questions multilatérales. Depuis, des rencontres ont eu lieu deux fois par an.
- Le Canada et l'Espagne ont des intérêts en commun qui ont donné lieu à une coopération dans un certain nombre de domaines, dont la promotion d'un traité international d'interdiction des mines antipersonnel et la création d'une cour criminelle internationale.
- Le Canada et l'Espagne tiennent de fréquentes consultations sur les affaires touchant l'ONU, notamment l'éventuelle réforme de certaines institutions telles que le Conseil de sécurité. Les délégations des deux pays travaillent en étroite collaboration et ont fréquemment appuyé leurs candidats respectifs à des postes dans des comités ou à des postes supérieurs au sein du système des Nations unies et d'autres organisations internationales.
- Dans la récente déclaration commune concernant les relations globales et la coopération en matière de pêche, les deux pays ont réaffirmé leur conviction selon laquelle les ressources halieutiques devraient être exploitées de façon durable et responsable. Ils ont en outre reconnu l'importance d'un cadre général de principes communs découlant de la Convention de 1982 des Nations unies sur le droit de la mer et de l'Accord des Nations unies sur les stocks chevauchants et fortement migrateurs.